CI-CNE COMITÉ D'INSTALLATION DU CONSEIL NATIONAL DE L'ÉDUCATION
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE DU BENIN

Palais de la Marina
01 BP 2028
Tél. 00229 54 34 05 92
Cotonou-Bénin

APPEL À CANDIDATURES POUR LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COLLÈGE DU CNE

Le Conseil National de l'Éducation est l'organe supérieur et l'organe de régulation du système éducatif béninois régi par le décret n°2023-411 du 26 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement de cette structure. Ses fonctions et attributions sont assurées par un de ses organes appelé « Collège ». C'est dans la perspective de la mise en place dudit Collège que le présent appel à candidatures est lancé pour la sélection de huit (8) professionnels du secteur de l'Éducation.

I. POSTES OUVERTS

Les postes ouverts sont les suivants :

- un juriste institutionnaliste de haut niveau, ayant au moins dix (10) ans de pratique professionnelle avec une bonne connaissance du secteur de l'éducation ;
- un inspecteur des enseignements maternel ou primaire, ayant des connaissances en didactique ou en ingénierie de la formation ;
- un inspecteur de l'enseignement secondaire général, ayant des connaissances en didactique ou en ingénierie de la formation ;
- un inspecteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ayant des connaissances en didactique ou en ingénierie de la formation ;
- un enseignant des universités de grade de maître de conférences au moins, ayant des connaissances en didactique ou en ingénierie de la formation ;
- un spécialiste en économie et statistique de l'éducation ;
- un spécialiste de haut niveau en science de l'éducation, ayant une bonne connaissance de la pratique de classe dans l'enseignement primaire ou secondaire ;
- un spécialiste en planification, suivi et évaluation des politiques publiques, ayant dix (10) ans de pratique professionnelle au moins.

Les conditions de candidature ainsi que les éléments constitutifs du dossier se présentent comme ci-dessous. Ils sont aussi affichés au siège du CI-CNE sis à Aglangandan, dans les Préfectures, dans les Directions départementales des ministères en charge de l'Éducation et publiés dans le quotidien « La Nation », pendant la période du 31 août au 14 septembre 2023.

II. CONDITIONS GÉNÉRALES DE CANDIDATURES

Pour siéger au Collège du CNE, le ou la candidat(e) doit :

- être de nationalité béninoise ;
- avoir une très bonne connaissance du secteur de l'éducation ;
- avoir un casier judiciaire vierge ;
- n'avoir fait l'objet d'aucune sanction disciplinaire ou pénale pour une faute commise dans l'exercice de ses fonctions ;
- jouir d'une crédibilité résultant d'une expertise avérée dans le domaine de l'éducation ;
- être de bonne moralité et jouir de ses droits civiques ;
- présenter de garanties suffisantes de disponibilité ;
- avoir préalablement renoncé à son mandat électif, politique ou syndical lorsqu'il ou elle en exerce.

III. CONDITIONS SPÉCIFIQUES À CHAQUE POSTE

La description et les conditions spécifiques de chaque poste se présentent comme ci-dessous :

3.1. Poste de Juriste Institutionnaliste de haut niveau (JI)

Le juriste institutionnaliste de haut niveau membre du Collège du Conseil National de l'Éducation est un expert du fonctionnement des institutions éducatives et des questions juridiques. Il a une très bonne connaissance du système éducatif national. Il est un spécialiste de droit et de l'administration publique et joue le rôle de conseiller juridique du CNE. Il mène une veille juridique constante, rédige et négocie les contrats, gère les contentieux et élabore et/ou apprécie des études. Il garantit, de concert avec les autres membres, le respect des règles de vie et de droit.

Mission et principales attributions

Le juriste institutionnaliste de haut niveau membre du Collège du CNE est capable, dans les fonctions suivantes, de :

- *Conseil* : conseiller sur les questions juridiques et institutionnelles, y compris la gouvernance, les statuts, les politiques et les règlements ; assurer le respect des normes ; gérer les contentieux ; assister le Président du CNE dans les négociations avec les autres institutions et les litiges liés aux questions institutionnelles ;
- *Analyse* : analyser les lois, les règlements et les décisions pour garantir leur conformité aux textes en vigueur ; analyser l'environnement institutionnel du système éducatif national et proposer des améliorations au besoin ;
- *Orientation* : préparer des avis juridiques et des recommandations pour orienter les décisions stratégiques ; participer à l'élaboration et à la révision de projets d'actes réglementaires normatifs et de politiques ;
- *Supervision* : superviser la gestion des contrats institutionnels et des accords inter organisations ;
- *Formation* : former et informer les membres du Collège et du CNE sur les enjeux juridiques institutionnels.

Les attributions énoncées ci-dessus ne sont pas limitatives. Le juriste institutionnaliste membre du Collège du CNE peut être appelé à exécuter toutes autres tâches à lui confiées par le Collège ou par le Président du CNE.

Qualifications requises

- avoir au moins un doctorat en droit public ;
- avoir au moins 10 ans d'expérience et de pratique professionnelle en droit public ;
- avoir des connaissances suffisantes du secteur de l'éduction ;
- avoir une capacité démontrée à travailler en équipe dans des environnements à haute pression ;
- avoir une capacité de planifier et d'organiser les activités juridiques du Conseil ;
- pouvoir communiquer efficacement à l'écrit et à l'oral ;
- jouir d'une très bonne expérience dans l'analyse juridique des politiques de l'éducation ;
- avoir une bonne maitrise de l'outil informatique ;
- savoir communiquer en anglais serait un atout.

3.2. Poste d'inspecteur des enseignements maternel ou primaire (IEMP)

L'inspecteur des enseignements maternel ou primaire membre du Collège du CNE est un professionnel de l'éducation, un expert de l'enseignement du premier degré ayant une maitrise parfaite du sous-secteur des enseignements maternel et primaire. Il a également une parfaite expérience pédagogique dans la pratique effective de la fonction d'enseignant et d'inspecteur dans le sous-secteur. À ce titre, il est à même de démontrer ses connaissances avérées sur toutes les questions liées au sous-secteur de l'enseignement du premier degré, à l'évaluation, à l'éthique et à la déontologie des métiers d'enseignant et d'inspecteur, aux textes législatifs et réglementaires régissant le sous-secteur.

Par ailleurs, l'inspecteur des enseignements maternel ou primaire membre du Collège du CNE doit avoir des connaissances avérées en didactique ou en ingénierie de la formation. À cet effet, il doit, soit maîtriser les principes fondamentaux des approches, des méthodes et des fondements de l'acte d'apprendre, soit maîtriser les processus d'analyse des besoins de formation, de conception, de développement, de mise en œuvre et d'évaluation des programmes de formation.

Mission et principales attributions

L'inspecteur des enseignements maternel ou primaire membre du Collège du CNE a pour mission de contribuer à l'amélioration du pilotage du système éducatif et de veiller à la mise en œuvre des grandes options éducatives du sous-secteur. En tant qu'expert de l'évaluation de la qualité des enseignements et des apprentissages, il veille à l'efficacité du système éducatif et de ses acteurs. À ce titre, il est capable de :

Pilotage et gouvernance du système

- anticiper sur l'évolution du système éducatif ;
- conseiller aux valeurs éducatives à promouvoir dans son sous-secteur ;
- produire des informations pertinentes et utiles liées aux politiques et stratégies du sous-secteur, nécessaires pour les prises de décisions ;
- faire le diagnostic du sous-secteur des Enseignements Maternel et Primaire ;
- proposer des modèles éducatifs performants pour le sous-secteur ;
- proposer des approches et stratégies pour une meilleure gouvernance du sous-secteur ;
- donner son avis sur les politiques, stratégies ou réformes ;
- apporter son expertise à l'élaboration, à la certification, à l'évaluation, à la relecture et à la révision des programmes éducatifs ;

- donner des orientations sur la conceptualisation d'un réseau pédagogique adapté et de proximité et la restructuration du réseau d'encadrement pédagogique ;
- définir une stratégie qui garantit une synergie intersectorielle ;

Qualité de l'offre éducative

- déterminer les objectifs d'assurance qualité des enseignements maternel et primaire conformes aux orientations du gouvernement et aux besoins de l'économie ;
- proposer des orientations pour l'amélioration de la qualité de l'offre éducative ;
- conseiller sur la pertinence des stratégies et approches pédagogiques ;
- apprécier la qualité des processus d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation ;
- analyser les résultats scolaires ;
- conduire des évaluations de performance du sous-secteur ;

Qualification des formateurs

- proposer les normes et les conditions de formation initiale et continue des formateurs ;
- apprécier les conditions de recrutement, de formation, d'affectation, de promotion du personnel enseignant ;
- proposer l'introduction d'innovations pédagogiques et didactiques dans le sous-secteur ;

Élaboration et suivi de la mise en œuvre des curricula

- concevoir des curricula de formation ;
- suivre/évaluer la mise en œuvre des programmes en vigueur ;
- proposer des orientations pour les innovations pédagogiques et didactiques ;

Partenariat et communication

- promouvoir les nouvelles orientations pédagogiques et didactiques ;
- proposer des avis éclairés en matière de gestion des conflits ;
- concevoir des dispositifs de reddition de compte ;
- préparer des rapports analytiques détaillés et des présentations pour partager les découvertes, les meilleures pratiques et les avancées dans le domaine de l'éducation et aider à la prise de décision ;

Veille pédagogique

surveiller et conseiller sur les tendances, les meilleures pratiques et les nouveaux développements dans le sous-secteur.

Les attributions énoncées ci-dessus ne sont pas limitatives. L'inspecteur des enseignements maternel et primaire membre du Collège du CNE peut être appelé à exécuter toutes autres tâches à lui confiées par le Collège ou par le Président du CNE.

Qualifications requises

- être titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Inspectorat Primaire ;
- être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation de formation en didactique ou en ingénierie de la formation ;
- avoir des expériences avérées en pratique de l'inspection pédagogique et en didactique ou en ingénierie de la formation ;
- avoir une bonne maitrise de l'outil informatique ;
- avoir de très bonnes aptitudes relationnelles ;
- avoir une très bonne capacité de communication orale et écrite ;
- la maîtrise de l'anglais serait un atout.

3.3. Poste d'inspecteur de l'enseignement secondaire général (IESG)

L'inspecteur de l'enseignement secondaire général membre du Collège du CNE est un professionnel de l'éducation, un expert de l'enseignement secondaire ayant une maitrise parfaite du sous-secteur de l'enseignement secondaire général. Il a également une parfaite expérience pédagogique dans la pratique effective de la fonction d'enseignant et d'inspecteur dans le sous-secteur. À ce titre, il est à même de démontrer ses connaissances avérées sur toutes les questions liées au sous-secteur de l'enseignement secondaire général, à l'évaluation, à l'éthique et à la déontologie des métiers d'enseignant et d'inspecteur, aux textes législatifs et réglementaires régissant l'enseignement secondaire.

Par ailleurs, l'inspecteur de l'enseignement secondaire général membre du Collège du CNE doit avoir des connaissances avérées en didactique ou en ingénierie de la formation. À cet effet, il doit, soit maîtriser les principes fondamentaux des approches, des méthodes et des fondements de l'acte d'apprendre, soit maîtriser les processus d'analyse des besoins de formation, de conception, de développement, de mise en œuvre et d'évaluation des programmes de formation.

Mission et principales attributions

L'inspecteur de l'enseignement secondaire général membre du Collège du CNE a pour mission de contribuer à l'amélioration du pilotage du système éducatif et de veiller à la mise en œuvre des grandes options éducatives du sous-secteur. En tant qu'expert de l'évaluation de la qualité des enseignements et des apprentissages, il veille à l'efficacité du système éducatif et de ses acteurs. À ce titre, il est capable de :

Pilotage et gouvernance du système

- anticiper sur l'évolution du système éducatif ;
- conseiller aux valeurs éducatives à promouvoir dans son sous-secteur ;
- produire des informations pertinentes et utiles liées aux politiques et stratégies du sous-secteur, nécessaires pour les prises de décisions ;
- faire le diagnostic du sous-secteur de l'enseignement secondaire général ;
- proposer des modèles éducatifs performants pour le sous-secteur ;
- donner son avis sur les politiques, stratégies ou réformes ;
- apporter son expertise à l'élaboration, à la certification, à l'évaluation, à la relecture et à la révision des programmes éducatifs ;
- donner des orientations sur la conceptualisation d'un réseau pédagogique adapté et de proximité et la restructuration du réseau d'encadrement pédagogique ;
- définir une stratégie qui garantit une synergie intersectorielle ;

Qualité de l'offre éducative

- déterminer les objectifs d'assurance qualité de l'enseignement secondaire général conformes aux orientations du gouvernement et aux besoins de l'économie ;
- proposer des orientations pour l'amélioration de la qualité de l'offre éducative ;
- conseiller sur la pertinence des stratégies et approches pédagogiques ;
- apprécier la qualité des processus d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation ;
- analyser les résultats scolaires ;
- conduire des évaluations de performance du sous-secteur ;

Qualification des formateurs

- proposer les normes et les conditions de formation initiale et continue des formateurs ;
- apprécier les conditions de recrutement, de formation, d'affectation, de promotion du personnel enseignant ;
- proposer l'introduction d'innovations pédagogiques et didactiques dans le sous-secteur ;

Élaboration et suivi de la mise en œuvre des curricula

- concevoir des curricula de formation ;
- suivre/évaluer la mise en œuvre des programmes en vigueur ;
- proposer des orientations pour les innovations pédagogiques et didactiques ;

Partenariat et communication

- promouvoir les nouvelles orientations pédagogiques et didactiques ;
- proposer des avis éclairés en matière de gestion des conflits ;
- concevoir des dispositifs de reddition de compte ;
- préparer des rapports analytiques détaillés et des présentations pour partager les découvertes, les meilleures pratiques et les avancées dans le domaine de l'éducation et aider à la prise de décision ;

Veille pédagogique

surveiller et conseiller sur les tendances, les meilleures pratiques et les nouveaux développements dans le sous-secteur.

Les attributions énoncées ci-dessus ne sont pas limitatives. L'inspecteur de l'enseignement secondaire général membre du Collège du CNE peut être appelé à exécuter toutes autres tâches à lui confiées par le Collège ou par le Président du CNE.

Qualifications requises

- être titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Inspectorat de l'Enseignement Secondaire ;
- être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation de formation en didactique ou en ingénierie de la formation ;
- avoir des expériences avérées en pratique de l'inspection pédagogique et en didactique ou en ingénierie de la formation ;
- avoir une bonne maitrise de l'outil informatique ;
- avoir de très bonnes aptitudes relationnelles ;
- avoir une très bonne capacité de communication orale et écrite ;
- la maîtrise de l'anglais serait un atout.

3.4. Poste d'inspecteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (IETFP)

L'inspecteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle membre du Collège du CNE est un professionnel de l'éducation, un expert de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ayant une maitrise parfaite du sous-secteur. À ce titre, il est à même de démontrer ses connaissances avérées sur toutes les questions liées au sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, à l'évaluation, à l'éthique et à la déontologie des métiers d'enseignant et d'inspecteur, aux textes législatifs et réglementaires régissant l'enseignement et la formation techniques et professionnels.

Par ailleurs, l'inspecteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle membre du Collège du CNE doit avoir des connaissances avérées en didactique ou en ingénierie de la formation. À cet effet, il doit, soit maîtriser les principes fondamentaux des approches, des méthodes et des fondements de l'acte d'apprendre, soit maîtriser les processus d'analyse des besoins de formation, de conception, de développement, de mise en œuvre et d'évaluation des programmes de formation.

Mission et principales attributions

L'inspecteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle membre du Collège du CNE a pour mission de contribuer à l'amélioration du pilotage du système éducatif et de veiller à la mise en œuvre des grandes options éducatives du sous-secteur. En tant qu'expert de l'évaluation de la qualité des enseignements et des apprentissages, il veille à l'efficacité du système éducatif et de ses acteurs. À ce titre, il est capable de :

Pilotage et gouvernance du système

- anticiper sur l'évolution du système éducatif ;
- conseiller aux valeurs éducatives à promouvoir dans son sous-secteur ;
- produire des informations pertinentes nécessaires pour les prises de décisions dans son domaine d'expertise ;
- faire le diagnostic du sous-secteur de l'enseignement et la formation techniques et professionnels ;
- proposer des modèles éducatifs performants pour le sous-secteur ;
- donner son avis sur les politiques, stratégies ou réformes ;
- apporter son expertise à l'élaboration, à la certification, à l'évaluation, à la relecture et à la révision des programmes éducatifs ;
- donner des orientations sur la conceptualisation d'un réseau pédagogique adapté et de proximité et la restructuration du réseau d'encadrement pédagogique ;
- définir une stratégie qui garantit une synergie intersectorielle ;

Qualité de l'offre éducative

- déterminer les objectifs d'assurance qualité de l'enseignement et la formation techniques et professionnels conformes aux orientations du gouvernement et aux besoins de l'économie ;
- proposer des orientations pour l'amélioration de la qualité de l'offre éducative ;
- conseiller sur la pertinence des stratégies et approches pédagogiques ;
- apprécier la qualité des processus d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation ;
- analyser les résultats scolaires ;
- conduire des évaluations de performance du sous-secteur ;

Qualification des formateurs

- proposer les normes et les conditions de formation initiale et continue des formateurs ;
- apprécier les conditions de recrutement, de formation, d'affectation, de promotion du personnel enseignant ;
- proposer l'introduction d'innovations pédagogiques et didactiques dans le sous-secteur ;

Élaboration et suivi de la mise en œuvre des curricula

- concevoir des curricula de formation ;
- suivre/évaluer la mise en œuvre des programmes en vigueur ;
- proposer des orientations pour les innovations pédagogiques et didactiques ;

Partenariat et communication

- promouvoir les nouvelles orientations pédagogiques et didactiques ;
- proposer des avis éclairés en matière de gestion des conflits ;
- concevoir des dispositifs de reddition de compte ;
- préparer des rapports analytiques détaillés et des présentations pour partager les découvertes, les meilleures pratiques et les avancées dans le domaine de l'éducation et aider à la prise de décision.

Veille pédagogique

surveiller et conseiller sur les tendances, les meilleures pratiques et les nouveaux développements dans le sous-secteur.

Les attributions énoncées ci-dessus ne sont pas limitatives. L'inspecteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle membre du Collège du CNE peut être appelé à exécuter toutes autres tâches à lui confiées par le Collège ou par le Président du CNE.

Qualifications requises

- être titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Inspectorat de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;
- être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation de formation en didactique ou en ingénierie de la formation ;
- avoir des expériences avérées en pratique de l'inspection pédagogique et en didactique ou en ingénierie de la formation ;
- avoir une bonne maitrise de l'outil informatique ;
- avoir de très bonnes aptitudes relationnelles ;
- avoir une très bonne capacité de communication orale et écrite ;
- la maîtrise de l'anglais serait un atout.

3.5. Poste de l'enseignant des universités de grade de maitre de conférences au moins (EUMC)

L'enseignant des universités, membre du Collège du CNE, est un expert de l'enseignement supérieur ayant une maitrise parfaite du sous-secteur. Il a une très bonne expérience dans l'analyse des politiques éducatives et une très bonne connaissance du système éducatif national, en l'occurrence les grands défis de l'enseignement supérieur. Il a une excellente maitrise des thèmes contemporains de l'éducation et des grands sujets sociétaux. Il est porteur d'une vision de développement de l'enseignement supérieur. Il doit, soit maîtriser les principes fondamentaux des approches, des méthodes et des fondements de l'acte d'apprendre dans l'enseignement supérieur, soit maîtriser les processus d'analyse des besoins de formation, de conception, de développement, de mise en œuvre et d'évaluation des programmes de formation dans l'enseignement supérieur.

Il a des connaissances et compétences en technologie éducative et en innovation pédagogique dans le supérieur. Il élabore et/ou apprécier des études et inscrit son action dans le respect des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire des universités. Il veille à la promotion des valeurs éducatives.

Mission et principales attributions

L'enseignant du supérieur membre du Collège du CNE a pour mission de contribuer à l'amélioration du pilotage du système éducatif et de veiller à la mise en œuvre des grandes options éducatives du sous-secteur. En tant qu'expert de l'évaluation de la qualité des enseignements et des apprentissages, il veille à l'efficacité du système éducatif et de ses acteurs. À ce titre, il est capable de :

Pilotage et gouvernance du système

- anticiper sur l'évolution du système éducatif ;
- conseiller aux valeurs éducatives à promouvoir dans son sous-secteur ;
- produire des informations pertinentes et utiles liées aux politiques et stratégies du sous-secteur, nécessaires pour les prises de décisions ;
- faire le diagnostic du sous-secteur de l'enseignement supérieur ;
- proposer des modèles éducatifs performants pour le sous-secteur ;
- donner son avis sur les politiques, stratégies ou réformes ;
- apporter son expertise à l'élaboration, à la certification, à l'évaluation, à la relecture et à la révision des programmes éducatifs ;
- donner des orientations sur la conceptualisation d'un réseau pédagogique adapté et de proximité à l'enseignement supérieur ;
- définir une stratégie qui garantit une synergie intersectorielle ;

Qualité de l'offre éducative

- déterminer les objectifs d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur conformes aux orientations du gouvernement et aux besoins de l'économie ;
- proposer des orientations pour l'amélioration de la qualité de l'offre éducative ;
- conseiller sur la pertinence des stratégies et approches pédagogiques ;
- apprécier la qualité des processus d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation ;
- analyser les résultats académiques ;
- analyser les comportements des systèmes éducatifs en réponse aux stimuli socio-économiques ;
- analyser les besoins éducatifs ;
- évaluer et proposer les conditions d'ouverture, de fermeture et de réouverture des filières de formation ;
- conduire des évaluations de performance du sous-secteur ;

Qualification des formateurs

- proposer des orientations sur les conditions de formation des formateurs ;
- apprécier les conditions de recrutement, de formation, d'affectation, de promotion du personnel enseignant des universités ;
- proposer l'introduction d'innovations pédagogiques et didactiques dans le sous-secteur ;

Élaboration et suivi de la mise en œuvre des curricula

- concevoir des curricula de formation ;
- suivre/évaluer la mise en œuvre des programmes, curricula et filières de formation en vigueur ;

- proposer des orientations pour les innovations pédagogiques et didactiques ;

Partenariat et communication
- promouvoir les nouvelles orientations pédagogiques et didactiques ;
- proposer des avis éclairés en matière de gestion des conflits ;
- concevoir des dispositifs de reddition de compte ;
- préparer des rapports analytiques détaillés et des présentations pour partager les découvertes, les meilleures pratiques et les avancées dans le domaine de l'éducation et aider à la prise de décision ;

Veille pédagogique
surveiller et conseiller sur les tendances, les meilleures pratiques et les nouveaux développements dans le sous-secteur.

Les attributions énoncées ci-dessus ne sont pas limitatives. L'enseignant du supérieur membre du Collège du CNE peut être appelé à exécuter toutes autres tâches à lui confiées par le Collège ou par le Président du CNE.

Qualifications requises

- être titulaire d'une attestation du grade de maitre de conférences au moins ;
- être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation de formation en didactique ou en ingénierie de la formation ;
- avoir des expériences avérées en pratique de l'enseignement au supérieur et en didactique ou en ingénierie de la formation dans l'enseignement supérieur ;
- avoir une bonne maitrise de l'outil informatique ;
- avoir de très bonnes aptitudes relationnelles ;
- avoir une très bonne capacité de communication orale et écrite ;
- avoir des compétences en technologie éducative et innovation pédagogique dans l'enseignement supérieur ;
- avoir une capacité démontrée à travailler de manière autonome et en équipe ;
- avoir une capacité de planifier et d'organiser le système éducatif du supérieur ;
- la maîtrise de l'anglais serait un atout.

3.6. Poste de spécialiste en économie et statistique de l'éducation (SESE)

Le spécialiste en économie et statistique de l'éducation, membre du Collège du CNE, est un expert des questions économiques et statistiques liées à l'éducation. Il a une très bonne connaissance du système éducatif national. Il doit démontrer une très bonne maîtrise des liens entre le capital humain et l'économie, surtout au niveau national, être capable de collecter les informations sur le système éducatif national, de simuler des process, de créer des outils de modélisation, d'anticiper, de repérer et de planifier les tendances et les fluctuations futures du système éducatif national, en vue de réaliser des applications économiques et financières permettant une analyse approfondie, aux fins de planifier les investissements nécessaires pour développer le système éducatif national et le rapprocher des standards internationaux.

Mission et principales attributions

Le spécialiste en économie et statistique de l'éducation a pour mission de produire des informations économiques et statistiques rigoureuses, nécessaires pour les prises de décisions. À ce titre, il doit être capable de :

- *Économie de l'éducation* : développer des méthodes pratiques pour l'évaluation de la demande et de l'offre de l'éducation pour tous les ordres de l'éducation, pour l'analyse coût/efficacité des investissements en éducation, de la rentabilité de l'éducation sur le marché du travail ; évaluer les coûts de la formation du capital humain et proposer des options pour le financement ;
- *Collecte de données* : concevoir et superviser la collecte de données pertinentes sur l'éducation, y compris les résultats scolaires, la démographie des élèves, les dépenses éducatives, etc.
- *Analyse statistique* : utiliser des méthodes statistiques avancées pour analyser les données éducatives et économiques, identifier des tendances et des corrélations, et formuler des recommandations basées sur les résultats ;
- *Modélisation économique* : développer des modèles économétriques pour évaluer l'impact des politiques éducatives sur l'économie, l'emploi et la société ; faire des analyses prospectives sur le système éducatif national ;
- *Conseil stratégique* : collaborer au sein du Collège à l'élaboration des politiques éducatives fondées sur des données probantes, en utilisant les compétences en économie et en statistiques pour guider les choix stratégiques ;
- *Recherche* : faire de la recherche académique et publier des articles sur des sujets liés à l'économie de l'éducation ;
- *Rapports et présentations* : préparer des rapports analytiques détaillés et des présentations pour partager les découvertes, les meilleures pratiques et les avancées dans le domaine de l'éducation et aider à la prise de décision.

Les attributions énoncées ci-dessus ne sont pas limitatives. Le spécialiste en économie et statistique de l'éducation membre du Collège du CNE peut être appelé à exécuter toutes autres tâches à lui confiées par le Collège ou par le Président du CNE.

Qualifications requises

Le candidat doit avoir :

- un diplôme universitaire (BAC + 5 minimum) en économie et statistique de l'éducation, en économie, statistique ou dans un domaine connexe avec pour mention « éducation » ;
- des expériences professionnelles prouvées dans le domaine de l'économie de l'éducation et de la statistique ;
- une expérience dans la pratique de sa spécialité ;
- une bonne pratique de la modélisation dans le système éducatif ;
- une expérience suffisante des évaluations pratiques relatives à la croissance économique et les ressources humaines, aux coûts et à la rentabilité des investissements en éducation ;
- une très bonne expérience dans l'analyse des politiques de l'éducation ;
- une bonne maitrise de la statistique et de l'économétrie ;
- d'excellentes capacités analytiques et de recherche ;
- une bonne capacité à travailler de manière autonome et en équipe ;
- des compétences en communication écrite et orale ;
- une connaissance approfondie des processus gouvernementaux et des enjeux politiques en éducation ;
- la maîtrise de l'anglais serait un atout.

3.7. Poste de spécialiste de haut niveau en science de l'éducation (SSE)

Le spécialiste de haut niveau en science de l'éducation membre du Collège du CNE est chargé d'analyser, de développer et d'appliquer des méthodologies et des théories dans le domaine de l'éducation. Il joue un rôle essentiel dans la recherche, l'analyse et la mise en œuvre de méthodes pédagogiques efficaces. Il travaille à améliorer les processus éducatifs, à concevoir des programmes pédagogiques, à évaluer l'efficacité des méthodes d'enseignement et à contribuer à la recherche en éducation. Il appuie la conception, l'évaluation et l'adaptation des programmes éducatifs afin d'optimiser les processus d'apprentissage et les stratégies pédagogiques adaptées, notamment aux personnes à besoins éducatifs spécifiques. Il travaille en étroite collaboration avec les professionnels de l'éducation pour promouvoir les meilleures pratiques éducatives.

Mission et principales attributions

- *Fondements de l'éducation* : mener des études et des recherches approfondies pour comprendre les tendances et théories actuelles en éducation ; identifier les problématiques et proposer des solutions novatrices adaptées aux valeurs et au contexte béninois, notamment dans le domaine de l'apprentissage ; élaborer et/ou apprécier des projets de recherche visant à améliorer les politiques éducatives et à influencer les décisions en matière d'éducation ;
- *Conception de programmes* : concevoir et développer des programmes éducatifs et pédagogiques adaptés aux différents ordres de l'éducation et aux besoins des apprenants, en intégrant les meilleures pratiques et en utilisant des méthodes d'enseignement innovantes ;
- *Formation et développement* : promouvoir des stratégies et contenus de formation sur les innovations pédagogiques pour les enseignants et les formateurs ; proposer des nouvelles orientations éducatives en lien avec l'évolution du contexte socio-économique et les développements récents de la science et de la technologie ;
- *Suivi-Évaluation* : concevoir des outils d'évaluation pour mesurer l'efficacité des programmes éducatifs et des méthodes d'enseignement et proposer des ajustements en fonction des résultats ; veiller à l'intégration des innovations pédagogiques dans les pratiques enseignantes ;
- *Conseil* : émettre des avis techniques et des recommandations sur les politiques et les stratégies éducatives ; donner son avis sur le choix des manuels et autres intrants pédagogiques, de technologies et d'outils éducatifs appropriés ;
- *Rédaction* : rédiger des rapports d'instruction de dossiers, de mission, de recherche, des articles et des publications pour partager les découvertes, les meilleures pratiques et les avancées dans le domaine de l'éducation et aider à la prise de décision.

Les attributions énoncées ci-dessus ne sont pas limitatives. Le spécialiste de haut niveau en science de l'éducation membre du Collège du CNE peut être appelé à exécuter toutes autres tâches à lui confiées par le Collège ou par le Président du CNE.

Qualifications requises

- diplôme de doctorat au moins en science de l'éducation, psychologie de l'éducation ou domaine connexe ;
- diplôme professionnel d'enseignant au primaire ou au secondaire ;

- connaissance approfondie des théories de l'apprentissage et des tendances actuelles en éducation tenant compte des contextes international, africain et béninois ;
- très bonnes connaissances en science de l'éducation, psychologie de l'apprentissage et méthodologies de recherche ;
- très bonne expérience dans la recherche et le développement de méthodes éducatives ;
- capacité à analyser les besoins éducatifs et à développer des solutions adaptées ;
- expérience démontrée dans la conception de programmes éducatifs et la recherche en éducation ;
- excellentes connaissances de la pratique de classe au primaire ou au secondaire ;
- excellentes compétences en communication écrite et orale ;
- maîtrise de l'outil informatique et des technologies éducatives ;
- capacité à travailler de manière autonome et en équipe ;
- maîtrise de l'anglais, publications académiques ou contributions à des projets de recherche sont des atouts.

3.8. Poste de spécialiste en planification, suivi et évaluation des politiques publiques (SPSEPP)

Le spécialiste en planification, suivi et évaluation des politiques publiques, membre du Collège du CNE, est un professionnel expérimenté qui possède une expertise approfondie dans le domaine de la planification, du suivi et de l'évaluation des politiques publiques. Il a une très bonne connaissance du système éducatif national et régional et doit démontrer d'une maîtrise avérée de la formulation, de la mise en œuvre et de l'évaluation efficace des politiques publiques en matière d'éducation. Le candidat idéal possède une expertise approfondie dans l'analyse des politiques, la gestion de projets et une compréhension avancée des enjeux gouvernementaux.

Mission et principales attributions

Le spécialiste en planification, suivi et évaluation des politiques publiques doit être capable de :

- *Planification stratégique* : conseiller à la conception et au développement des plans stratégiques pour les politiques publiques en éducation, en collaboration avec les parties prenantes internes et externes ;
- *Analyse des politiques* : mener des analyses approfondies des politiques actuelles et prospectives, en identifiant les opportunités d'amélioration et en fournissant des recommandations basées sur des données probantes ;
- *Mise en œuvre* : conseiller à la supervision de la mise en œuvre des politiques publiques, en veillant à ce qu'elles soient déployées de manière efficace et conforme aux objectifs fixés ;
- *Suivi et évaluation* : conseiller à l'élaboration des mécanismes de suivi et d'évaluation rigoureux pour mesurer l'impact des politiques publiques, et ajuster ces politiques en conséquence ;
- *Communication* : rédiger des rapports d'instruction de dossiers, de mission, de recherche, des articles et des publications pour partager les découvertes, les meilleures pratiques et les avancées dans le domaine de l'éducation et aider à la prise de décision ; conseiller à la fluidité de la communication des résultats des évaluations et des recommandations y afférentes de manière claire et persuasive aux décideurs politiques compétents et au public ;
- *Collaboration* : travailler en étroite collaboration avec les autres membres du Collège et les partenaires externes pour garantir la cohérence et la coordination des efforts liés à la planification et au suivi et évaluation des politiques publiques en éducation ;
- *Veille stratégique* : surveiller et conseiller sur les tendances, les meilleures pratiques et les évolutions dans le domaine de l'éducation afin d'actualiser les actions du CNE dans son domaine.

Les attributions énoncées ci-dessus ne sont pas limitatives. Le spécialiste en planification, suivi et évaluation des politiques publiques membre du Collège du CNE peut être appelé à exécuter toutes autres tâches à lui confiées par le Collège ou par le Président du CNE.

Qualifications requises

- diplôme universitaire (BAC + 5 minimum) en planification - suivi et évaluation, sciences politiques, en administration publique, en économie ou dans un domaine connexe ;
- au moins dix ans d'expérience professionnelle prouvée dans le domaine de la planification, du suivi et de l'évaluation des politiques publiques et plus particulièrement dans le domaine de l'éducation ;
- maîtrise avancée des outils et techniques de planification, de suivi et d'évaluation des politiques publiques ainsi que des cycles de planification stratégique ;
- excellentes compétences analytiques et de recherche ;
- capacité démontrée à travailler de manière autonome et en équipe ;
- excellentes compétences en communication écrite et orale ;
- connaissance approfondie des processus gouvernementaux et des enjeux politiques en éducation ;
- la maîtrise de l'anglais serait un atout.

IV. ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature, en versions physique et numérique, doit contenir les pièces suivantes :

- un acte de candidature de deux (02) pages au maximum (Police Times New Roman, Taille 12, Interligne 1,5 ; Marges 2,5), adressé au coordonnateur du CI-CNE, démontrant pourquoi on est le mieux indiqué pour le poste ;
- un curriculum vitae de cinq (05) pages au maximum (Police Times New Roman, Taille 12, Interligne 1,5 ; Marges 2,5) indiquant l'adresse complète du candidat ;
- les diplômes et les attestations de titres requis ;
- les attestations démontrant les expériences liées à la mission et aux attributions du poste ;
- une copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- un certificat médical de visite et contre-visite datant de moins de trois mois, délivré par des médecins agréés ;
- une photocopie légalisée du certificat de nationalité ;
- un casier judiciaire n°3 datant de moins de trois mois ;

Le dossier numérique est scanné en un seul fichier PDF renommé comme suit « Cand_Collège_CNE_2023_Sigle poste_prénom_NOM du candidat ».

V. ÉTAPES DU PROCESSUS DE SÉLECTION

Le processus de sélection se déroule en trois (3) phases :

a. la présélection

La présélection se fera sur la base d'une étude des dossiers de candidatures.

b. l'entretien

Les candidats présélectionnés seront convoqués pour la phase des entretiens.

c. sélection proprement dite

Les candidats retenus à l'issue des entretiens feront l'objet d'une enquête de moralité réalisée par les services techniques compétents.

Les candidats définitivement retenus seront nommés en Conseil des ministres.

VI. AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

Les personnes intéressées des secteurs public et privé, faisant partie des catégories ci-dessus, sont invitées à déposer leur dossier de candidature en ligne à l'adresse cicnebenin2023@gmail.com et une version physique déposée sous pli fermé, portant la mention « candidature au poste de (intitulé complet du poste) du Collège du CNE », au secrétariat du CI-CNE, sis à Agblangandan, les jours ouvrables du 31 août au 14 septembre 2023, de 10h à 15h (heure locale béninoise).

Pour tout autre besoin de renseignement, bien vouloir contacter le +229 54 34 05 92 ou cicnebenin2023@gmail.com.

Fait à Cotonou, le 29 août 2023.

Le Coordonnateur du CI-CNE

Rémy GUEDEGBE